

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

New 2025

Niveau de compétition	Tenue obligatoire			Jean	Pantalon	Vêtement troué, clouté, bariolé, déchiré, etc...	Bas sportif (short, bermuda, survêtement, etc...)	Chaussures ou chaussures de sport fermées
	Haut	Bas	Logo					
CONCOURS								
Départementaux	Compétence des comités départementaux			AUTORISÉ	AUTORISÉ	INTERDIT	AUTORISÉ	OBLIGATOIRE
Régionaux	HOMOGÈNE			INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
Nationaux, événementiels	HOMOGÈNE			INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
CHAMPIONNATS ET COUPES								
Départemental								
Qualificatifs au Championnat Départemental				INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
Championnat départemental				INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
Coupe de France départementale				INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
Championnat Départemental des Clubs				INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
Régional								
Championnat régional	CLUB ou DÉPARTEMENT			INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
Championnat Régional des Clubs	DÉPARTEMENT et/ou CLUB CLUB			INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
France								
Championnat de France	COMITÉ HOMOGÈNE			INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
Coupe de France				INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
Championnat National des Clubs	CLUB HOMOGÈNE			INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
Phase finale Championnat National des Clubs	HOMOGÈNE CLUB			INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE

Homogène = issu d'un élément commun (par ex : un polo bleu, un sweat bleu, une veste de survêtement bleue ou un short noir, un pantacourt noir, un pantalon de survêtement noir)

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL

PARI TENUES

TENUES INTERDITES

Débardeurs, marcel, robes, chemisiers sans manche

INTERDIT

Shorts de bain, jupes, bermudas de ville...

INTERDIT

Vêtements troués, cloutés, bariolés...

INTERDIT

Chaussures ouvertes, espadrilles, chaussons

INTERDIT

Annexe VIII – TENUES VESTIMENTAIRES DES JOUEURS ET JOUEUSES

Les joueurs, les joueuses, devront obligatoirement porter une tenue correcte pour la pratique de la Pétanque et du Jeu Provençal en compétition et conforme aux règlements en vigueur.

La tenue s'entend de vêtements (haut et bas), des chaussures voire de tout accessoire.

On entend par tenue correcte, les vêtements non troués, taggués, cloutés, pailletés, bariolés, rafistolés, coupés ou déchirés.

Les tenues de forme excentrique ou non destinées à la pratique des sports Pétanque et Jeu Provençal sont interdites tels que les maillots de bain, déguisements etc...

Sont interdits les débardeurs ou marcel (épaules dénudées).

Les joueurs, les joueuses doivent porter obligatoirement des chaussures fermées, dessus, devant et derrière (sont interdits les savates, tongs, ...)

Les leggings, robes et jupes ne sont pas autorisés.

Précision sur la position des pieds dans le cercle

Article 6 – Début du jeu et règlement concernant le cercle

Les pieds doivent être entièrement à l'intérieur du cercle, ne pas mordre sur celui-ci et ils ne doivent en sortir ou être entièrement décollés du sol que lorsque la boule lancée a touché celui-ci. Aucune autre partie du corps ne doit toucher le sol à l'extérieur du cercle.



Précision sur la validité du but lors du lancer ou du poser

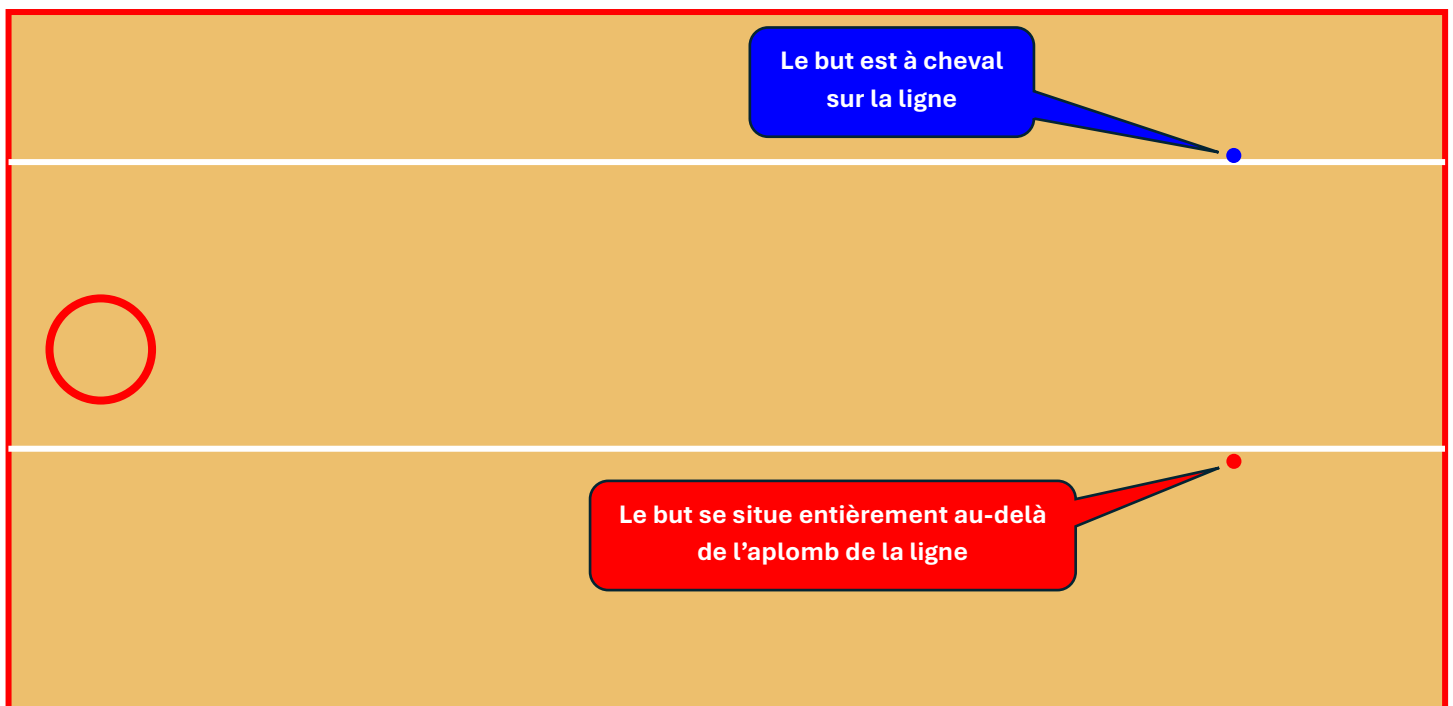
Article 7 – Distances réglementaires pour le lancer du but

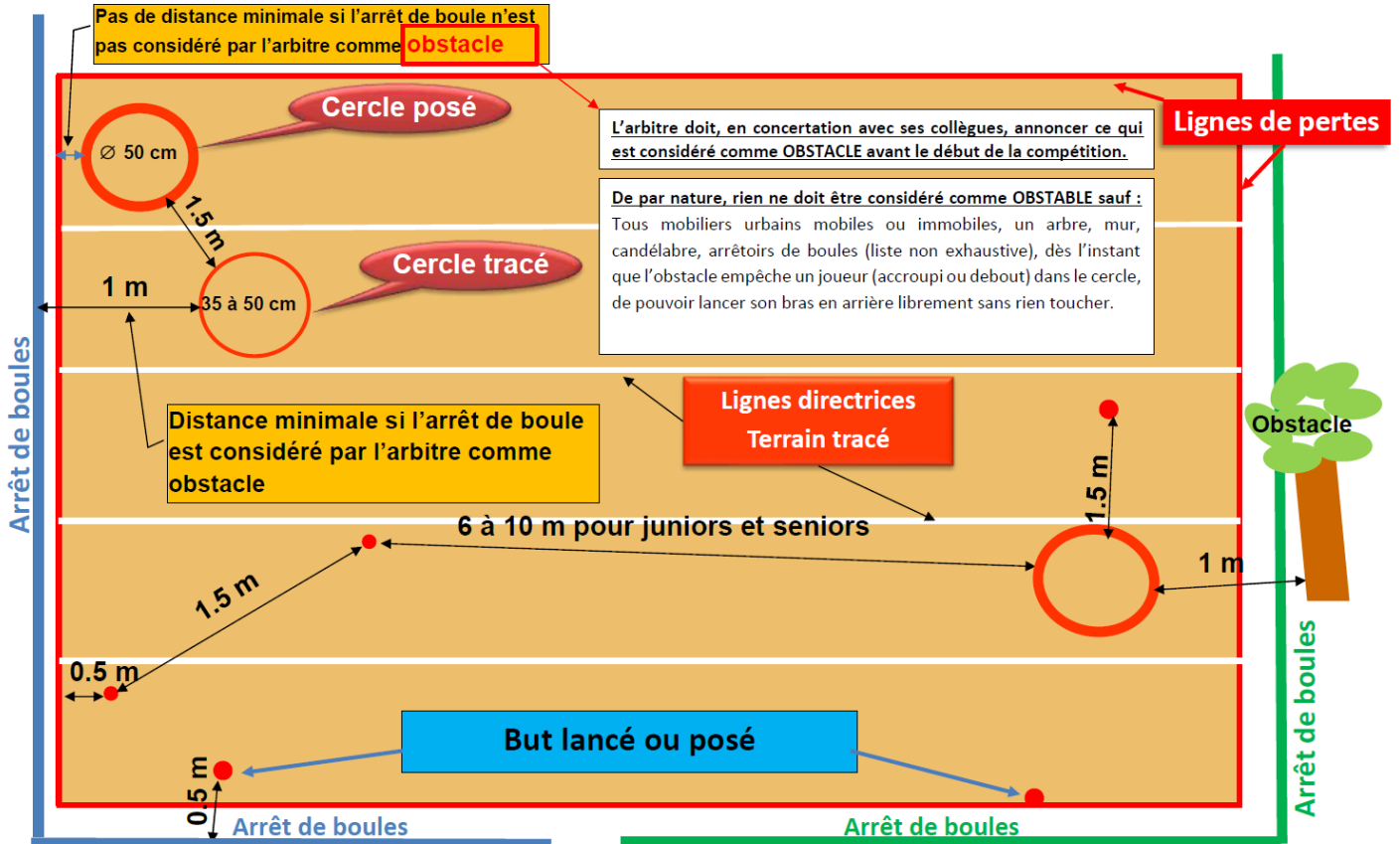
2) Que le cercle de lancement soit à **1 mètre minimum de tout obstacle** et à au moins **1,50 mètre d'un autre cercle utilisé ou du but** d'une autre partie.

3) Que le but soit à au moins **50 cm de tout obstacle, de la ligne de fond de jeu et 1,50 mètre d'un cercle ou d'un but utilisé.** (Note : il n'est requis aucun minimum vis-à-vis des lignes de séparation de jeu ou des lignes de perte sur le côté des jeux)

Article 9 – Annulation du but en cours de mène

1) Quand, le but est déplacé en terrain interdit même s'il revient en terrain autorisé. **Le but à cheval sur la limite d'un terrain autorisé est bon.** Il n'est **nul qu'après avoir dépassé entièrement la limite du terrain autorisé ou la ligne de perte,** c'est-à-dire lorsqu'il se situe entièrement au-delà de l'aplomb de cette limite. Est considérée comme terrain interdit, la flaque d'eau sur laquelle le but flotte librement.





L'arbitre doit, en concertation avec ses collègues, annoncer ce qui est considéré comme OBSTACLE avant le début de la compétition.

De par nature, rien ne doit être considéré comme OBSTACLE sauf :
Tous mobiliers urbains mobiles ou immobiles, un arbre, mur, candélabre, arretoirs de boules (liste non exhaustive), dès l'instant que l'obstacle empêche un joueur (accroupi ou debout) dans le cercle, de pouvoir lancer son bras en arrière librement sans rien toucher.

Arrêt de boules considéré par l'arbitre comme un obstacle → but à 0.50 m mini

Arrêt de boules NON considéré par l'arbitre comme un obstacle, le but peut être lancé ou posé à l'aplomb intérieur de la ligne de perte.

